

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO

PART A - ISIN : FRO0140095P9

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



Objectifs et politique d'investissement :

■ Classification de l'OPCVM :

■ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Euro High Yield TR (IO2501EU index) en sélectionnant des obligations libellées en euro sur les marchés de taux internationaux appartenant à la catégorie « spéculative à haut rendement » et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).
- Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres à « haut rendement ». Le FCP offrira une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.
- Le FCP ne bénéficie pas du label ISR au jour de sa création mais un processus de labélisation sera initié par la société de gestion.

■ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des émetteurs et des titres. Les titres seront sélectionnés au regard de critères extra-financiers et financiers.
- La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indicateur de référence du FCP (Bloomberg Barclays Euro High Yield TR) après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Par ailleurs, les titres émis par un émetteur relevant des secteurs du charbon, du tabac, de l'énergie et du gaz naturel seront systématiquement exclus de l'univers d'investissement du FCP. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone (scopes 1 & 2), la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration. La part des valeurs et des titres analysés en ESG représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité étant précisé que MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques (problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter, problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research, problème lié à l'absence de prise en compte du scope 3 dans le calcul de l'intensité carbone...). Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.
- En outre, la sélection des titres en portefeuille se fera également au regard des fondamentaux de l'émetteur, de la séniorité de l'émission, de sa durée ou encore de son rendement.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible			A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

■ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- Le portefeuille sera exposé entre 70% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. Ces titres seront libellés en euros et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises. Le FCP investira entre 90% et 100% de son actif dans le secteur privé.
- Le FCP pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 10% de l'actif net dans des actions.
- Le FCP investira au minimum 5% de l'actif net dans des obligations vertes et/ou des obligations durables et pourra détenir entre 0% et 10% d'obligations contingentes convertibles.
- Le portefeuille pourra investir (i) entre 90% et 100% dans des titres de créance spéculatifs dits « à haut rendement » (High Yield) et (ii) dans la limite de 10% dans des titres de créance de qualité « Investment Grade » selon les agences de notation. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. La fourchette de sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +10.
- Le FCP pourra également être investi entre 0% et 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC ayant obtenu le label ISR.

■ Indicateur de référence :

- L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Euro High Yield TR (coupons nets réinvestis) : indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux libellés en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie « haut rendement ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays.
- Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

■ Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse auprès de Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France n'étant pas un vendredi.
- Cette part capitalise ses sommes distribuables.

■ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- Recommandation : la durée de placement recommandée est de trois ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que le FCP est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com



Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,20%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'OPCVM ayant moins d'un exercice d'existence, les frais courants indiqués correspondent aux taux minimums des frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion estimés par la société de gestion, pouvant être prélevés sur un exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Performances passées :

Les performances passées sont calculées sur des années civiles complètes.
Cette part ayant été créée le 13 juin 2022, ses performances ne pourront être présentées qu'après la fin d'une année civile complète.

Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 13/06/2022.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance
Au 03/10/2022 : le FCP, anciennement Abeille High Yield Euro ISR, a changé de dénomination.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 novembre 2022.

Ce FCP est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris

